**12\_ La procédure pénale**

La justice pénale juge tous les actes qui sont des infractions à la loi. Le Code pénal contient un inventaire des infractions et des peines applicables. Il y a une double action. Le ministère public réclame une punition au nom de la société, c´est l´**action publique** (veřejná žaloba). La partie civile réclame pour la victime ou sa famille la réparation du dommage, c´est l´**action civile** (občanskoprávní žaloba – realizuje se jak u občanskoprávních = tzn. klasická žaloba, tak i trestních soudů).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Déroulement de l’affaire** | **Intervenants** | **Décision** |
| 1- Le fait = infractiončin, skutek = trestný čin |  |  |
| 2- La plaintetrestní oznámení | Officier de Police judiciaire (OPJ) policejní důstojník, vyšetřující orgán, úředník soudní/kriminální policie |    |
| 3- L'enquêtevyšetřování, šetření | Procureur ou Substitutstátní zástupce | Classement sans suitezastavení stíhání, odložení věci |
|    |    | = pas de procès |
|    |    | OU |
|    |    | Demande d'instructionpodání podnětu k zahájení vyšetřování |
|  |  | OU |
|  |  | Mesures alternatives aux poursuitesalternativní opatření k trestnímu stíhání |
|  |  | OU |
|  |  | Citation directepřímé předvedení |
| 4- Mise en examensdělení obvinění a zahájení trestního stíhání | Juge d'instructionvyšetřující soudce | Non lieuzastavení trestního stíhání (ve fázi vyšetřování) |
|   (devant une cour d’assises : le mis en examen) obviněný |    | = arrête des poursuiteszastavuje stíhání |
|  (devant un tribunal corr. ou de police : le prévenu) obžalovaný (u přečinu) |    | OU |
|    | Juge des libertés et de la détention vazební soudce (soudce pověřením rozhodováním o propustění na svobodu nebo vzetím do vazby) | Mise en détention provisoirevazba (vzetí do vazby) |
|    |    | ou contrôle judiciairesoudní dohled |
| 5- Le procès | Tribunal | Pas de sanction |
|   (l’accusé) obžalovaný (u zločinu) |    | = relaxe (pour les délits) ou acquittement (pour les crimes)zproštění obžaloby |
|    |    | OU |
|    |    | Condamnationodsouzení |

La plainte est l'acte par lequel une personne qui s'estime victime d'une infraction en informe le procureur de la République, directement ou par un service de police ou de gendarmerie. Elle permet à la victime de demander à l'autorité judiciaire la condamnation pénale de l'auteur (peine d'emprisonnement, d'amende, etc.). La plainte peut être déposée (=**dépôt de plainte**) (podání trestního oznámení) contre une personne identifiée ou contre X, si l'identité de l'auteur des faits est inconnue.

A partir du tableau récapitulatif ci-dessus, expliquez les expressions suivantes :

* une personne mise en examen :
* une personne personne arrêtée
* une personne personne interpellée
* une affaire classée sans suite
* un non-lieu
* un acquittement

La procédure pénale peut être déclenchée par trois procédés : **plainte simple, plainte avec constitution de partie civile** et **citation directe**, cette dernière permettant à la victime ou au procureur de saisir directement le tribunal en informant la personne poursuivie des lieu et date de l'audience.

(se constituer partie civile – uplatnit nárok na náhradu škody v rámci civilního/občanskoprávního řízení)

Le procès pénal est précédé selon les cas **d'une enquête** (le plus souvent menée par les services de police ou de gendarmerie), **d'une information judiciaire** (enquête menée par un juge d'instruction, aussi appelée **instruction**) (vyšetřování trestných činů). La procédure pénale va notamment déterminer les moyens que les enquêteurs peuvent utiliser et dans quelles conditions. Plus l'infraction est assortie d'une peine forte et plus les enquêteurs pourront recourir à des moyens contraires à la liberté individuelle : garde à vue (zadržení), perquisition (domovní prohlídka), écoutes téléphoniques, infiltration (použití agenta) ...

La police n’est pas autorisée de prendre des actes attentatoires\*, elle le fait à travers des réquisitions (návrh, dožádání, pokyn, výzva) du procureur. Si c’est plus grave, par exemple il faut placer sous écoute un numéro de téléphone, le procureur le sollicite auprès le juge des libertés et de la détention.

Une personne peut être mise en **garde à vue** (může být zadržená) seulement s'il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction punie par une peine de prison (et non par une simple amende (pokuta)). La durée de la garde à vue est de 24 heures.

\* attentatoire = qui porte atteinte, préjudice à qch. Ex. : *Acte attentatoire à la dignité de l’homme. (který představuje zásah do lidské důstojnost / který ponižují lidskou důstojnost)*

Expliquez et traduisez les expressions suivantes :

déposer une plainte contre X

ouvrir une enquête

l’infraction est assortie d’une peine

solliciter qch

les circonstances atténuantes

délibérer à huis clos

Cas pratique

Deux policiers patrouillant à la gare Montparnasse procèdent à un contrôle d'identité de Monsieur W. qui, une valise à la main, allait acheter son billet. Ne souhaitant pas être contrôlé, Monsieur W. quitte en courant la gare et traverse une rue alors que le feu tricolore est au vert pour les véhicules. Les policiers, qui le poursuivent, traversent la rue et rattrapent Monsieur W. qui frappe alors violemment l'un deux avec sa valise. Celui-ci est très légèrement blessé et ne subit pas d'incapacité totale de travail. Plaqué au sol par un deuxième policier qui utilise la force strictement nécessaire pour le neutraliser, Monsieur W. traite celui-ci de «sale flic » et «gros porc ».

*Le contrôle initial était-il légal ? Quelles sont les infractions commises par Monsieur W. ?*

Sources bibliographiques et autres :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1435.xhtml>

<http://www.lautreprepa.fr/wp-content/uploads/2012/10/mag_annales_droit-penal_cp2012.pdf>

auteure du texte : Kateřina Sedláčková, CJV